

FICHE DIAGNOSTIC FLORE/HABITATS

Date de prospection : 26 février 2025, 17 avril 2025, 19 et 26 juin 2025

Observateurs : Labourel

DESCRIPTION

Description sommaire de l'environnement floristique :

Sur la zone impactée par les travaux, beaucoup d'espèces de friche ont été contactées ainsi que de nombreuses espèces exotiques envahissantes (EEE). Aucune espèce à enjeu n'a été observée dans l'emprise des travaux.

INTERET FLORISTIQUE

Présence d'espèces à enjeux :

Date	Espèce	Nombre	Statut réglementaire	Enjeu de conservation
26/02/2025	-	-	-	-
17/04/2025	-	-	-	-
19/06/2025	-	-	-	-
26/06/2025	-	-	-	-

Tableau 1: Période de sensibilité et d'inventaire

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	X		X		X						

(x) période d'inventaire / aucun individu observé

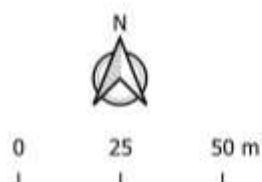
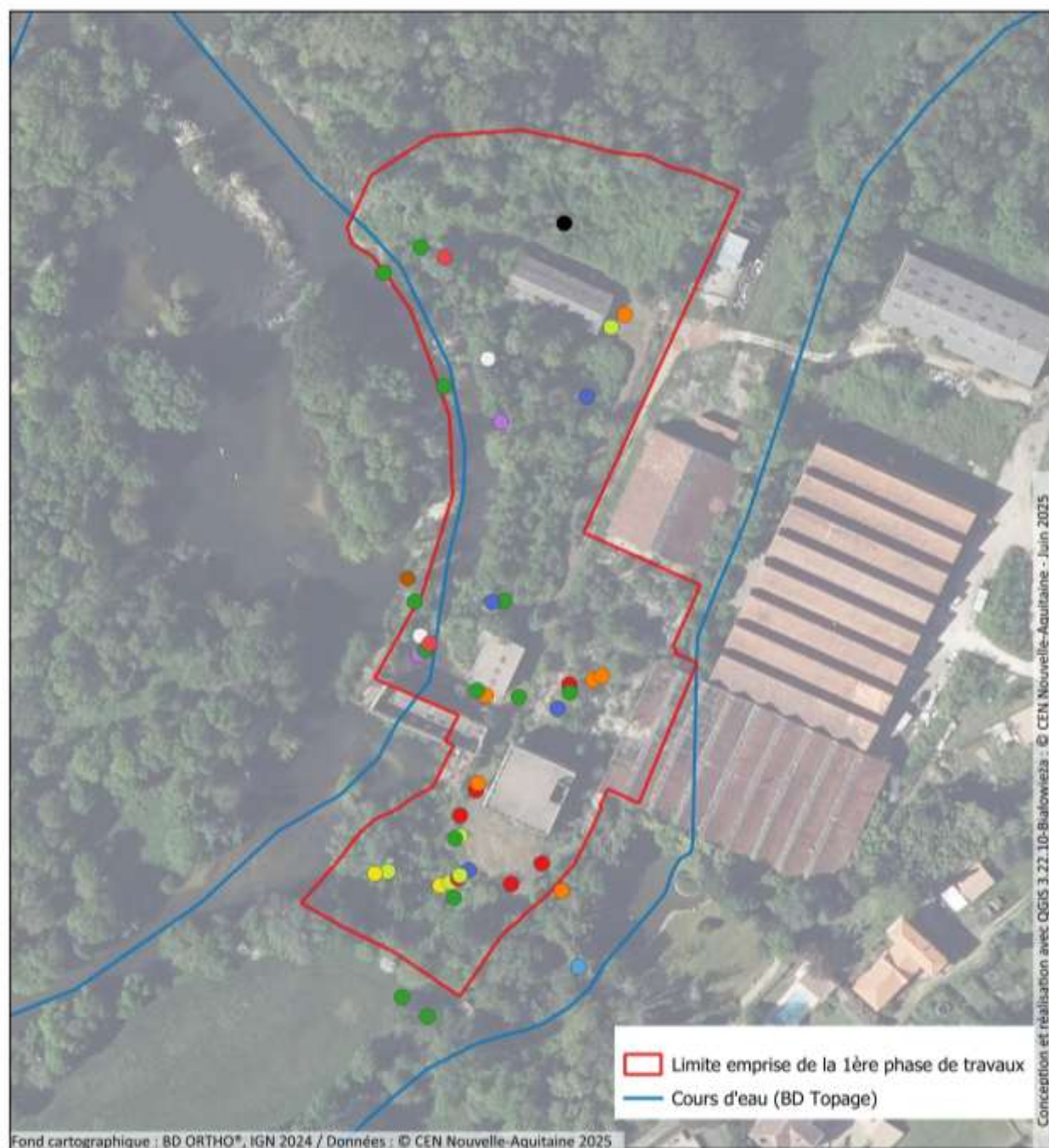
x période d'inventaire / individu observé

 période d'intervention défavorable

 période d'intervention moins sensible

Site du moulin de Reyraud

Flore exotique envahissante



- | | |
|---|--|
| ● <i>Acer negundo</i> L., 1753 | ● <i>Phytolacca americana</i> L., 1753 |
| ● <i>Bidens frondosa</i> L., 1753 | ● <i>Pyracantha</i> M.Roem., 1847 |
| ● <i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887 | ● <i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777 |
| ● <i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788 | ● <i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753 |
| ● <i>Erigeron canadensis</i> L., 1753 | ● <i>Xanthium strumarium</i> L., 1753 |
| ● <i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964 | |
| ● <i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922 | |

Carte de localisation des espèces exotiques envahissantes :

Remarque :

Les espèces et habitats présents sont caractéristiques des friches industrielles avec des inclusions d'espèces de vallées alluviales.

Sur l'emprise des travaux, la topographie et les expositions lumineuses sont très variables. Les dallages béton sont bien présents sous diverses formes et des zones de gravats jonchent le site.

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée au sein de l'emprise travaux. Aucun habitat ou flore d'intérêt communautaire n'a été identifié au sein de l'emprise travaux.

Hors emprise des travaux, plusieurs pieds fleuris de *Fritillaria meleagris* (la Fritillaire pintade) ont été contactés dans le boisement situé le long du Chalaure.

APPRECIATION DU NIVEAU D'ENJEU DU SITE

NUL	FAIBLE	MOYEN	FORT
X			

Remarque :

L'appréciation du niveau d'enjeu est fonction :

- *De la présence d'éléments favorables et de leur quantité*
- *De la quantité d'éléments structurels favorisant l'installation d'amphibien*
- *Des espèces présentes et du niveau d'enjeu de conservation (cf. hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces par l'observatoire FAUNA)*
- *Du statut des individus en fonction de la période d'utilisation (individus en reproduction, migration, repos hivernal)*

Enjeu nul	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
<i>Le site ne présente aucun élément structurel favorable à l'installation des amphibiens</i>	<i>Au moins un élément structurel favorable à l'installation des amphibiens est observé</i> <i>Et</i> <i>absence d'individu et de traces de présence</i>	<i>Plusieurs éléments structurels favorables à l'installation des amphibiens sont observés</i> <i>Et</i> <i>Le site abrite au moins une espèce à enjeu de conservation notable à modéré</i> <i>Ou</i> <i>Des traces d'occupation sont observées à plusieurs endroits</i>	<i>De nombreux éléments structurels favorables à l'installation des amphibiens sont observés</i> <i>Et</i> <i>Des traces d'occupation sont observées à plusieurs endroits</i> <i>Et</i> <i>Le site abrite au moins une espèce à enjeu de conservation fort à très fort</i> <i>Ou</i> <i>Le site abrite un habitat de reproduction avéré ou un corridor de migration</i>

EVALUATION DES EFFETS DU PROJET

Travaux prévus : Destruction des ouvrages et des dalles bétons

Date : automne 2025

1 - EVALUATION DU NIVEAU D'IMPACT BRUT (PHASE TRAVAUX UNIQUEMENT)

NUL	FAIBLE	MOYEN	FORT
X			

Remarque :

L'appréciation du niveau d'impact brut est fonction :

- De la durée et la nature des travaux
- De la période d'intervention des travaux
- Du niveau d'enjeu initial du site
- Du caractère permanent ou temporaire des impacts

Impact brut nul	Impact brut faible	Impact brut moyen	Impact brut fort
Le ou les habitats avérés ne sont pas touchés par les travaux Ou le niveau d'enjeu du site est nul	Le niveau d'impact est temporaire sur un habitat avéré à enjeu faible, moyen ou fort, à une période de moindre sensibilité par rapport à la période d'utilisation de l'habitat	Le niveau d'impact est permanent, Ou l'impact est temporaire sur un habitat avéré à enjeu moyen, à une période de sensibilité par rapport à la période d'utilisation de l'habitat	Le gîte est impacté de manière permanente ou temporaire, sur un habitat à enjeu fort, sans possibilité d'éviter la période de moindre sensibilité

2 - PRECONISATIONS TECHNIQUES POUR LA FLORE

✓ Mesures d'évitement envisagées

Définition précise et réduction maximale des emprises (de chantier et de dépôts) et des pistes d'accès

Aucune activité liée au chantier ne sera acceptée hors de l'emprise minimale de travaux. Seront proscrits :

- L'installation et le stockage de matériel, même inerte
- La circulation d'engins, même temporaire
- Le rejet d'eaux usées, de fines, de MES, d'hydrocarbures, de toutes substances polluantes

Gestion des matières en suspension et des écoulements en phase chantier : Provoquées par l'érosion et le ruissellement, il s'agira d'installer un réseau de collecte, filtres en géotextile, bassins, bâches/cunettes/fossés afin de « confiner » les zones humides adjacentes.

✓ Mesures de réduction envisagées

Adaptation de la période de travaux.

Eviter la dispersion ou l'introduction de nouvelles des EEE par :

- Contrôle, nettoyage si besoin, des engins et matériels entrant et sortant de l'emprise travaux
- Elimination les individus identifiés et localisés par arrachage/écorçage/coupe/brûlage.
- Non réutilisation hors site des terres de décapage contaminées par les espèces invasives et évacuation des déchets verts (inflorescences, fruits, tiges, racines) en prenant soin d'éviter tous risques de dispersion lors de leur transport, entreposage et élimination. Les éliminer de façon adéquate dans des filières agréées (stations de compostage et de méthanisation, ou en incinération).
- Reconstitution d'un couvert herbacé diversifié protégeant les sols, favorable à la faune et limitant le développement de la flore invasive

Un suivi sur la repousse des espèces exotiques envahissantes devra être réalisé à la suite du chantier de démolition pour éviter l'installation et/ou la réinstallation de ces espèces dans le milieu et, si besoin est, de répéter les interventions.

3 - ÉVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS

NUL	FAIBLE	MOYEN	FORT
X			

Remarque :

<i>Impact résiduel nul</i>	<i>Impact résiduel faible</i>	<i>Impact résiduel moyen</i>	<i>Impact résiduel fort</i>
<i>Évitement et suppression de tous les impacts</i>	<i>L'impact est temporaire, à une période de moindre sensibilité</i>	<i>L'impact est permanent, ou l'impact est temporaire sur un habitat à enjeu moyen, à une période de sensibilité par rapport à la période d'utilisation de l'habitat</i>	<i>L'impact est permanent ou temporaire, sur un habitat à enjeu fort, sans possibilité d'éviter la période de moindre sensibilité</i>

Après intégration des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sur la flore peuvent être considérés comme très faibles du fait que les impacts permanents et temporaires concernent uniquement des milieux de très faible intérêt (friches) d'un point de vue botanique.